



GARANTIE LIMITÉE

La sous-couche de qualité supérieure ROBERTS® AirGuard® est conçue pour répondre aux exigences générales des fabricants de revêtements de sol stratifiés et de bois d'ingénierie, en matière de sous-couche pour sols flottants, dans des conditions domestiques normales et commerciales légères. Cette garantie limitée s'applique toute la durée de vie du revêtement de sol sous lequel la sous-couche est installée, et garantit les caractéristiques de performance suivantes:

1. Caractéristiques d'amortissement et de nivellement
2. Protection contre la vapeur d'eau
3. Amortissement du son

Roberts Consolidated Industries, Inc. ("ROBERTS") garantit la qualité de sa sous-couche de qualité supérieure AirGuard et honorera les garanties de toutes les marques de revêtements de sol stratifiés et de bois d'ingénierie, lorsque la sous-couche de qualité supérieure AirGuard est correctement installée.

Cette garantie limitée est exclusivement accordée à l'acheteur d'origine ou à l'utilisateur final (« Acheteur » ou « Utilisateur ») et couvre les défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions d'utilisation normales, dans la mesure où la sous-couche de qualité supérieure AirGuard est utilisée selon les conditions de garantie spécifiées. La protection de garantie limitée en cas de défaillance d'un revêtement de sol stratifié ou flottant en bois d'ingénierie liée à un défaut de la sous-couche de qualité supérieure ROBERTS AirGuard, ROBERTS couvrira les éléments suivants:

1. Remplacement du revêtement de sol affecté ou de l'ensemble du revêtement de sol si cela est nécessaire pour un résultat harmonieux
2. Remplacement de la sous-couche sous le revêtement de sol
3. Coûts de main-d'oeuvre pour le retrait et la réinstallation du revêtement de sol.

Cette garantie limitée est annulée si la sous-couche de qualité supérieure ROBERTS AirGuard n'est pas installée conformément aux consignes d'installation de ROBERTS (disponibles sur robertsconsolidated.com) et aux directives d'installation du fabricant de revêtement de sol pour les sous-planchers. L'Acheteur ou l'Utilisateur est responsable de l'obtention d'une inspection indépendante, afin de déterminer la cause du défaut et de remettre à ROBERTS un rapport écrit. ROBERTS se réserve le droit d'inspecter les marchandises et l'installation afin de vérifier tout défaut et de conclure qu'il n'a pas été causé par une installation non conforme, une mauvaise utilisation, une négligence, une réparation non autorisée ou d'autres facteurs non soumis au contrôle de ROBERTS. Les réparations ou remplacements seront réalisés dans un délai raisonnable pendant les horaires de travail normaux. Toute main-d'oeuvre nécessaire pour le déplacement de meubles, d'équipements ou d'autres objets incombe à l'Acheteur ou à l'Utilisateur. ROBERTS garantit que toute sous-couche de qualité supérieure AirGuard est exempte de défauts de fabrication des matériaux et de production. Cette garantie limitée s'applique uniquement à l'Acheteur d'origine et n'est pas transférable.

EXCLUSIONS:

Cette garantie limitée ne couvre pas les défauts ou les défaillances causés par: Inondation, incendie, catastrophe naturelle, négligence du propriétaire ou événements assurables similaires Défaillances structurelles, catastrophes naturelles ou actes de guerre Fabrication inadéquate, installation ou maintenance Activité sismique, émissions de vapeur excessives (supérieures à 4,5 livres par 1 000 pieds carrés (22 kg/m²) par 24 heures), ou niveaux de pH supérieurs à 9 Décoloration, instabilité dimensionnelle des matériaux de revêtement de sol, déchirures, fuites d'eau ou tout autre dommage indépendant de la volonté de ROBERTS.

Il est recommandé de tester tous les sous-planchers en béton avec un kit de test au chlorure de calcium, avant la pose de la sous-couche de qualité supérieure ROBERTS AirGuard. Des niveaux d'humidité dépassant 4,5 lb pour 1000 pi² (22 kg/m²) par 24h annuleront cette garantie.

ROBERTS NE COUVRE PAS QUE LES PRODUITS N'ONT PAS ÉTÉ FOURNIS OU INSTALLÉS CONFORMÉMENT AUX CONSIGNES D'INSTALLATION DE ROBERTS OU AUX PRATIQUES DES NORMES INDUSTRIELLES.

Pour discuter d'une réclamation, veuillez contacter notre
service à la clientèle au

866-435-8665

du lundi au vendredi

de 8 h à 17 h 00 HNE

Nous vous remercions de votre confiance!

Équipe ROBERTS®